



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
du Canton de **Montdidier**

# RAPPORT D'ACTIVITE 2005



**RUE PASTEUR PROLONGEE — 80500 MONTDIDIER**  
**TEL : 03.22.37.50.50 — FAX : 03.22.37.50.55**

## AVANT PROPOS

Le présent rapport d'activité de la Communauté de Communes du Canton de Montdidier est établi pour l'année 2005, en application de l'article L.5211-39 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Il doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal de chaque commune membre de la communauté, au cours d'une séance publique où les délégués de la commune au conseil de la communauté sont entendus.

Le Président de la Communauté de Communes peut être entendu par le conseil municipal de chaque commune membre, à sa demande ou à la demande du conseil municipal.

Les délégués de la commune au conseil communautaire doivent rendre compte au moins deux fois par an de l'activité de la communauté au conseil municipal.

# TABLE DES MATIERES

- AVANT PROPOS	PAGE 1
- TABLE DES MATIÈRES	PAGE 2
- L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	PAGE 3
- TERRITOIRE ET ORGANISATION DE L'E.P.C.I.	PAGES 4 À 5
- LES COMPÉTENCES	PAGES 6 À 7
- LES RÉALISATIONS 2005	
○ Logement et cadre de vie	Pages 8 à 10
○ Protection et mise en valeur de l'environnement	Pages 11 à 13
○ Assainissement et voirie	Pages 14 à 16
○ Activités socio culturelles et sportives	Pages 17 à 18
○ Activités sociales et insertion	Page 19
○ Autres activités statutaires	Pages 20 à 21
- LES MOYENS FINANCIERS	
○ Le Budget	Pages 22 à 23
○ La fiscalité	Page 24
○ Le Compte administratif	Page 25
- LES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES	PAGE 26



## L'EDITO DU PRESIDENT

La Communauté de Communes du Canton de Montdidier a connu en 2005 ses 5 premières années d'existence.

Elle s'est développée durant cette période comme nous le souhaitons tous lors de sa création.

Au fil de ces années, de nombreux projets ont prolongé l'action du S.I.V.O.M. et de nouveaux ont été engagés afin de développer le territoire, de maintenir un cadre de vie agréable pour nos concitoyens et un niveau de services suffisant afin de limiter les déplacements de la population.

C'est ainsi que les plus gros investissements ont été réalisés en matière de voirie, pour maintenir le réseau routier dans un état correct et, faciliter l'accès au territoire afin d'inciter les investisseurs à s'installer dans le secteur. Au-delà de l'aspect économique, il y a aussi les aspects sécuritaires, je pense notamment à la création de la liaison « Pasteur/RD 329 » qui a permis d'alléger la circulation des transports scolaires dans la ville de Montdidier et de mieux organiser le flux journalier des élèves sur le parking des transports afin d'éviter les accidents.

En ce qui concerne le logement, qui est aussi une des principales compétences de l'E.P.C.I., 2005 a été l'année de préparation au lancement de l'O.P.A.H. qui se déroulera jusqu'en 2009. Cette action apportera une réhabilitation non négligeable du parc immobilier de canton.

La protection de l'environnement est également une préoccupation de tous les instants pour nous tous. La collectivité assure depuis longtemps la collecte des O.M., puis elle a connu en 1998 l'installation de la déchetterie et avec la création de la communauté de communes la mise en place du tri sélectif par apport volontaire. Les volumes de déchets augmentent, les coûts aussi, afin de mieux les maîtriser une étude de l'ensemble de la filière déchets est engagée cette année afin de prendre les meilleures orientations pour l'avenir dans l'intérêt de tous et dans le respect de l'environnement.

Les services d'aides aux personnes âgées, seules ou handicapées sont aussi une des missions qui est assurée depuis longtemps par la collectivité et qui se développe graduellement au fil des années. L'insertion, nouvelle mission depuis 2001, représente un tremplin efficace pour nombre de personnes en difficultés d'accès à l'emploi puisque 20 % des personnes ayant eu accès au chantier d'insertion ont pu retrouver le chemin de la vie active ou intégrer une formation qualifiante.

Enfin, pour assurer une meilleure cohésion du territoire, permettre le rapprochement des citoyens, améliorer la connaissance du territoire des jeunes y habitants, dans le cadre des activités socio-culturelles et sportives une action novatrice a débuté fin 2005.

Si toutes ces actions contribuent à démontrer l'intérêt de la coopération intercommunale, elles doivent, bien sûr, s'accélérer encore dans l'avenir. Cela se concrétisera notamment en 2006 par une révision des statuts de notre E.P.C.I. dans le respect de la loi « responsabilités locales » du 13.08.2004.

Ce rapport dédié à l'année 2005 vous permettra de mesurer l'impact de toutes les actions entreprises ou en cours de réalisation.

J'espère que sa lecture retiendra votre intérêt, qu'il vous sera utile pour relayer auprès de vos administrés l'importante activité de notre collectivité.

**Jean-Pierre GERARD,**  
**Président**  
**De la Communauté de Communes**  
**Du Canton de Montdidier**

## TERRITOIRE ET ORGANISATION DE L'E.P.C.I.

La Communauté de Communes du Canton de Montdidier est un établissement public de coopération intercommunal (E.P.C.I.) régi par les lois sur les collectivités territoriales. Elle regroupe 34 communes dont la ville centre est Montdidier. C'est un territoire rural de 214 km<sup>2</sup> et 12 257 habitants (recensement de 1999).

### ORGANIGRAMME

La Communauté de Communes du Canton de Montdidier est administrée par un conseil (le conseil communautaire) et un bureau communautaire.

#### Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

C'est l'assemblée des délégués des communes membres de la Communauté. Chaque conseil municipal désigne parmi ses membres un nombre de délégués titulaires (1 par tranche de 500 habitants). Il doit, de plus désigner un délégué suppléant, appelé à remplacer le titulaire au conseil en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci. Le conseil issu des élections municipales de 2001 compte 48 délégués titulaires et autant de suppléants. Le conseil règle par ses délibérations les affaires de la compétence de la Communauté de Communes.

#### Le BUREAU

Il est élu par le conseil communautaire parmi ses membres. Il est composé de membres :

- le président,
- 5 vice-présidents,
- autres membres.

Le président et le bureau sont chargés, sous le contrôle du conseil communautaire, de préparer et d'exécuter les décisions du conseil.

Le conseil communautaire a délégué au président et au bureau certains domaines de sa compétence.

#### **Composition**

##### Le Président

C'est l'organe exécutif du conseil. Il prépare et exécute les délibérations.

- **M. Jean-Pierre GERARD**, maire d'Ayencourt le Monchel, est l'actuel président de la communauté de communes.

##### Les 5 Vice-présidents

Ils assistent le président dont ils ont reçu délégation d'une partie des fonctions ; en outre, ils sont présidents délégués des commissions de travail créées par le conseil.

- **Mme Catherine LE TYRANT**, maire de la ville de Montdidier, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, déléguée à la politique du logement et du cadre de vie ;
- **Monsieur Christophe TRIPLET**, conseiller municipal de la ville de Montdidier, 2<sup>ème</sup> vice-président, délégué à la protection et mise en valeur de l'environnement ;
- **Monsieur Pascal LEFEVRE**, maire de la commune de Fescamps, 3<sup>ème</sup> vice-président, délégué à l'assainissement et à la voirie ;

- **Monsieur Claude DULONDEL**, conseiller municipal de la ville de Montdidier, 4<sup>ème</sup> vice-président, délégué à l'aménagement de l'espace et au développement économique ;
- **Monsieur Emile FOIREST**, maire de la commune de Courtemanche, 5<sup>ème</sup> vice-président, délégué aux activités socio-culturelles et sportives.

### Les membres

Ils délibèrent avec le président et les vice-présidents pour préparer les débats du conseil communautaire.

Le bureau règle aussi par ses délibérations les affaires de la communauté relevant des attributions dont il a reçu délégation du conseil.

Les membres sont :

Denis SOUFFLET (maire de Becquigny), Daniel POUCHAIN (maire de Bouillancourt la Bataille), Jean-Claude PRADEILHES (maire de Davenescourt), James CLABAULT (maire d'Hargicourt), Jacques DESCAMPS (maire de Maresmontiers), Pierre LEVIER (maire de Rollot).

### Le collaborateur de cabinet

**Monsieur René MARY**, assure la conduite des actions relevant de l'aide sociale et de l'insertion. Membre salarié de la collectivité il participe aux réunions du bureau sans prendre part aux votes.

### LES SIX COMMISSIONS

Elles sont créées par le Conseil pour l'assister ainsi que le président et le bureau dans la préparation et le suivi d'exécution des décisions.

Elles sont :

- Politique du logement et cadre de vie ;
- Activités sociales et insertion ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Assainissement et voirie ;
- Aménagement de l'espace et développement économique ;
- Activités socio-culturelles et sportives.

Le président de l'E.P.C.I. est membre de droit de toutes les commissions

# LES COMPETENCES

Une communauté de communes est constituée sur la libre volonté des communes de se fédérer autour d'un projet commun de développement et d'aménagement.

Pour élaborer et réaliser ensemble ce projet, les communes choisissent de transférer à la communauté de communes un certain nombre de leurs compétences que cette dernière exerce alors en leur lieu et place.

En 2005, les compétences exercées par la communauté de communes du canton de Montdidier sont celles qui ont été définies dans l'arrêté préfectoral de création de l'E.P.C.I. le 18 décembre 2000.

Elles sont :

## **LES COMPETENCES OBLIGATOIRES**

### **L'aménagement de l'espace**

Elaboration d'un schéma indicatif de développement, d'aménagement et d'occupation du sol communautaire, chaque commune conservant la maîtrise de son document d'urbanisme.

### **Le développement économique**

Promotion des activités économiques de la communauté. Actions tendant à favoriser l'installation d'entreprises industrielles, artisanales et agricoles.

## **LES COMPETENCES OPTIONNELLES**

### **Politique du logement et cadre de vie**

Etude des besoins et des disponibilités en logement sur le territoire communautaire avec engagement d'une O.P.A.H.

### **Protection et mise en valeur de l'environnement**

Organisation et gestion des services de collecte, de traitement et de tri des ordures ménagères, actions de sensibilisation au tri sélectif des déchets.

### **Assainissement et Voirie**

Travaux neufs (création de voies d'intérêt communautaire), grosses réparations, travaux d'entretien. Une participation minimale de 20 % sera à la charge de la communauté de communes.

Assurer en liaison avec le Conseil Général de la Somme le déneigement des routes départementales et communales.

### **Activités socio-culturelles et sportives**

Promotion des activités culturelles communautaires et aide à la décentralisation des spectacles. Prise en charge de l'entretien et du fonctionnement de la piscine communautaire hormis le coût des interventions du personnel technique de la ville de Montdidier qui demeure à la charge de celle-ci.

Promotion de la pratique sportive.

## **LES COMPETENCES FACULTATIVES**

### **Aide sociale**

Gestion du service d'aide ménagère à domicile et mise en œuvre de toutes actions tendant à favoriser le maintien à domicile de personnes âgées et des personnes handicapées en liaison avec les institutions et organismes existants.

### **Insertion**

Contractualisation des personnes relevant du dispositif RMI en liaison avec la mission RMI et les maires des communes concernées.

Coordination, mise en place et suivi de chantiers d'insertion en liaison avec les structures d'insertion concernées.

### **Administration générale**

Gestion des R.P.I. de Rollot/Piennes Onvillers et Guerbigny/Davenescourt. Transports scolaires confiés par délégation du Conseil Général de la Somme en collaboration avec les collectivités concernées, engagement d'une politique de sécurisation des élèves et du transport comprenant la mise en place d'accompagnateurs. Gestion, entretien et travaux incombant au propriétaire du patrimoine immobilier loué à la Gendarmerie Nationale. Gestion du patrimoine immobilier occupé par les unités psychopédagogiques de Gratibus et d'Andechy selon convention avec les structures et les communes concernées. Aide technique et administrative aux communes.



Le siège de la Communauté de Communes  
Du Canton de Montdidier

# LES REALISATIONS 2005

## LOGEMENT ET CADRE DE VIE

### LOGEMENT

#### L'O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

La Communauté de Communes du Canton de Montdidier a souhaité, conformément à son acte constitutif, lancer une opération pour la rénovation des logements sur l'ensemble de ses 34 communes.

Cette action en faveur de l'amélioration de l'habitat existant porte sur le patrimoine privé et communal et se décompose en deux phases :

- une phase pré opérationnelle pour recenser les besoins, fixer les objectifs à atteindre en matière de réhabilitation et définir les moyens financiers et humains à mobiliser ;
- une phase opérationnelle sur 3 ans pour apporter des moyens financiers exceptionnels aux candidats aux travaux dans le cadre d'un service de proximité auprès de la population.

#### La phase pré opérationnelle

Le bureau communautaire a autorisé le président, par délibération du 07 juillet 2003, à procéder au lancement de la phase pré opérationnelle de l'O.P.A.H.

La Communauté de Communes a retenu le PACT ADRIM de la Somme pour la mener à bien.

Cette étude s'est déroulée en deux temps :

1 – L'état des lieux permettant d'identifier les besoins à partir de la connaissance du contexte démographique, économique et social, de la connaissance des équipements et du cadre de vie, de la connaissance du fonctionnement du marché du logement, de la connaissance approfondie du bâti et de ses pathologies, de la connaissance des intentions de travaux des propriétaires.

2 – L'élaboration d'un programme d'actions en rapport avec les besoins et les souhaits de travaux pour ensuite définir les moyens en service et en financement susceptibles d'y apporter réponse.

Des moyens tels les données statistiques, enquêtes communales, rencontres et entretiens avec les acteurs locaux et enquêtes auprès des propriétaires ont permis d'élaborer le programme d'actions ci-dessous qui se découpe lui-même en deux catégories :

#### **A - 3 actions prioritaires :**

- 1 – lutter contre les situations de précarité, d'insalubrité,
- 2 - encourager les propriétaires à travailler sur les économies d'énergie de leur logement,
- 3 – favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.

#### **B - 6 actions complémentaires :**

- 1 – dans les logements occupés par leur propriétaire,
- 2 – dans les logements privés déjà loués ou vacants,
- 3 – dans les logements communaux,
- 4 – prendre en compte les besoins d'amélioration du cadre de vie exprimés par les

habitants,

5 – mener une campagne de communication autour de la réhabilitation et apporter à la population un service de proximité,

6 – rendre compte régulièrement des résultats enregistrés et des difficultés rencontrées.

Le coût de cette phase s'est élevé à 43 690 € 70.

L'Etat a participé au financement de l'étude pré opérationnelle pour 7 223 € 42, la Région pour 10 835 € et la Conseil Général de la Somme pour 8 639 € 21.

### **La phase opérationnelle**

Par délibération du bureau le 06 avril 2005, le président a été autorisé à lancer la 2<sup>ème</sup> phase de l'O.P.A.H. Cette phase opérationnelle durera 3 ans.

La convention devant être signée avec les partenaires financiers de l'O.P.A.H., l'Etat, l'A.N.A.H. (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), et le Conseil Général de la Somme est en cours d'élaboration. Cette convention répondra aux besoins de réhabilitation exprimés.

La mise en œuvre de la phase opérationnelle passe par une campagne de sensibilisation et d'information auprès de l'ensemble des élus, des habitants des communes, des professionnels locaux et des partenaires qui interviennent dans le cadre général de l'habitat.

Pour mener cette campagne de communication, la communauté de communes a retenu le cabinet Habitat et Développement 02 de LAON.

Ce cabinet apportera une information globale, continue, rythmée portant sur tous types de conseils : financiers, techniques et juridiques. Cela se concrétisera par un programme de permanences, de dépliants et affiches d'informations générales, de fiches d'informations spécialisées, d'un annuaire d'artisans, de panneaux de chantiers, d'articles de presse divers.

La convention avec les partenaires financiers n'étant pas signée, la phase opérationnelle n'a donc pas encore commencé.

Le coût de la prestation du cabinet de chargé du suivi animation est de 107 452 € 23.

Participation de l'Etat : 17 968 € 59

Participation du Conseil Général : 17 968 € 59

Part Communauté de Communes : 71 515 € 05

### **LE C.E.I.R. (Conseil Energétique Intercommunal Rural)**

Courant 2005, les élus communautaires ont souhaité amorcer une réflexion intercommunale sur la maîtrise de l'énergie. Par délibération du 6 juin 2005 le bureau de la communauté de communes a donc autorisé le président à lancer le C.E.I.R.

Celui-ci permettra aux maires des communes du territoire de prendre des mesures pour réaliser des économies d'énergie sur les bâtiments : mairie, écoles, logement, éclairage public...

L'intérêt de ce conseil, après la première phase de diagnostic réalisée, est d'entreprendre des travaux d'amélioration de tel ou tel équipement et de faire des économies d'énergie.

Après consultation, c'est le cabinet Habitat et développement 02 qui a été retenu pour mener à bien ce conseil.

Son coût est de 18 040 € H.T.. L'A.D.E.M.E. subventionnera ce conseil pour 7 216 €, la Région au titre du programme F.R.A.P.P. pour 5 412 €, les 5 412 € restant sont à la charge de la communauté de communes.

## CADRE DE VIE

La commission « logement et cadre de vie » a émis un avis favorable en février 2005 pour la mise en place d'une prime au concours intercommunal de « maisons fleuries » et « illuminations de Noël ».

Pourquoi un concours ?

- pour la valorisation des communes,
- pour soutenir les initiatives isolées organisées par certaines communes,
- pour récompenser l'investissement des particuliers.

Il a ainsi été décidé que chaque commune indiquerait à la communauté de communes les coordonnées de son lauréat et que celui-ci serait récompensé par un bon d'achat de 100 €.

En 2005, pour les « maisons fleuries » 8 communes ont transmis le nom d'un lauréat et pour les « illuminations de Noël » 9 communes.

Un bon d'achat a donc été transmis aux maires de ces communes accompagné d'un diplôme.

Pour les maisons fleuries, ce bon d'achat pouvait être dépensé chez :

- Caron fleurs à Montdidier,
- Florijardin à Montdidier,
- Margot fleurs à Laboissière en Santerre

Pour les « illuminations de Noël » chez :

- Zénith à Montdidier,
- Ets Leclerc à Montdidier,
- Kandy à Montdidier.

### Les lauréats des concours 2005 :

#### Maisons fleuries :

Andechy : Y. Leclerc et C. Caron  
Bus la mésière : N. Poizeaux  
Etefay : M. Mamouri  
Gratibus : A. Féron  
Grivillers : L. Bartetzko  
Montdidier : J. Riegler  
Rollot : F. Hallu  
Rubescourt : D. Vial

#### Illuminations de Noël :

Assainvillers : M. Dejonghe  
Bus la Mésière : C. Passerie  
Etefay : B. Defever  
Gratibus : P. Pruvost – M. Caffier  
Lignières les Roye : C.Devienne – D. Mercier  
Mesnil St Georges : F. Vaillant – D. et F. Dutriaux  
Montdidier : N. Aurich  
Remaugies : M. Bougère  
Rollot : M. Hallu – F. Hallu

Au titre de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » la communauté de communes assure l'organisation et la gestion des services de collecte, traitement et tri des déchets ménagers et assimilés.

### LES ORDURES MENAGERES

#### La collecte

La collecte des ordures ménagères est faite en régie par la communauté de communes. Une collecte hebdomadaire est réalisée dans les 33 communes rurales et 2 ou 3 collectes au sein de la ville de Montdidier.

L'E.P.C.I. dispose de deux camions pour assurer cette collecte, de 5 agents titulaires et de 3 remplaçants.

Les ordures ménagères doivent impérativement être sorties avant 5 H 00 du matin le jour de la collecte.

En 2005, 4 378.72 tonnes ont été collectées pour un coût de 260 267 €.

#### Le traitement

Le traitement des ordures ménagères collectées en régie est effectué par la société Onyx Nord Normandie. Le coût du traitement en 2005 a été de 235 571 € 13.

### LE TRI SELECTIF

La loi du 13.07.1992 impose de ne déposer en décharge, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002, que les déchets impossibles à recycler, répondant ainsi aux objectifs de la réglementation européenne.

Le tri sélectif par apport volontaire a donc été mis en place en 2001 sur le territoire communautaire. Chaque commune a été équipée alors d'une plate forme pouvant recevoir 3 conteneurs de tri sélectif. La ville de Montdidier a été équipée de 13 points d'apports.

Dans le premier conteneur doit être déposé le verre, le second les journaux, magazines, publicités cartonnettes et petits cartons blancs et le troisième les plastiques, boîtes de conserves, briques alimentaires.

La communauté de communes a passé un marché comprenant 2 lots pour la collecte et le traitement des déchets issus du tri sélectif. Le 1<sup>er</sup> lot a été attribué à la société PATE pour le verre et le 2<sup>ème</sup> lot à Onyx Nord Normandie pour les deux autres catégories d'emballages.

En 2005, 647 T 73 ont été collectées. 186 T 10 pour le papier et les journaux magazines, 51 T 48 pour les emballages ménagers et 410 T 15 pour le verre.

Le coût total de la collecte et du traitement s'est élevé à : 90 899 € 29.

Dès la mise en place du tri sélectif la communauté de communes a conclu un contrat avec Adelphe, société agréée qui soutient la mise en place de la collective et participe à son financement par le versement de soutiens. Pour l'année 2005, les efforts de tri de la population du territoire auront permis à Adelphe de reverser à l'E.P.C.I. 19 869 € 46.

En plus du versement sur les tonnages triés, Adelphe participe aux actions de communication pour le tri sélectif à hauteur de 50 %.

24 conteneurs de tri sélectif défectueux ont été remplacés dans les communes pour un coût de 12 161 € 42.

## LA DECHETTERIE

La déchetterie communautaire a ouvert ses portes en 1998.

Peuvent y être déposés : les papiers cartons, déchets verts, encombrants, bois, gravats, pneus, batteries, huiles usagées, plastique, verre, journaux. Mais aussi, les acides, bases solvants, produits pâteux, produits phytosanitaires, néons, aérosols, produits comburants, emballages souillés.

Seuls les habitants du territoire sont autorisés à y déposer leurs déchets et les professionnels à raison de 2m<sup>3</sup> par semaine.

En 2005, 2 867 T 53 de déchets ont été déposés en déchetterie pour un coût global (collecte et traitement) de 220 564 € 01.

La commission d'appel d'offres a retenu la société Onyx Nord Normandie pour assurer la gestion de la déchetterie.

Etant donné la proximité des communes d'Andechy et Erches de la commune de Roye, il a été passé avec le S.I.V.O.M. de Roye une convention afin que les habitants desdites communes puissent déposer leurs déchets à la déchetterie de Roye.

Cet accès à la déchetterie de Roye s'est élevé à 4 470 € 51 pour l'année 2005.

## LES ENCOMBRANTS RURAUX

Les encombrants sont collectés une ou deux fois par an, selon les desiderata du conseil municipal de chaque commune rurale.

En 2005, 45 T 88 ont été collectés et traités par la société Onyx Nord Normandie pour un coût de 8 449 € 28.

La ville de Montdidier organise elle-même la collecte des encombrants de ses administrés.

## LE DEPOT DE BOIS DE CHAUFFAGE GRATUIT

La ville de Montdidier a mis à la disposition de la communauté de communes un terrain rue de l'abattoir pour le dépôt du bois de chauffage collecté en déchetterie.

Les habitants du territoire peuvent ainsi récupérer ce bois pour se chauffer et éviter aussi les coûts en centre d'enfouissement des déchets ultimes.

## LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Afin d'aider la population à orienter au mieux ses déchets vers les différents circuits mis en place, la collectivité publie deux fois par an le « journal du tri » qui donne des conseils sur les différents tri à opérer et les actions réalisées par la communauté de communes.

Le journal du tri est distribué aux administrés fin mai et fin décembre de chaque année. Adelphe participe à son financement à hauteur de 50 %.

L'éducation environnementale étant importante dès le plus jeune âge, la communauté de communes a réalisé en 2005 des actions de sensibilisation des élèves des écoles primaires du territoire.

Lors de la foire agricole de Pâques, le stand de la communauté de communes a eu pour thème « le compostage individuel » car une opération de ce type doit être lancée en 2006.

Annuellement, la communauté de communes provisionne sur son budget primitif un montant de 3 € 05 pour chaque tonne de verre collecté.

Pour 2005 cette somme s'est élevée à 1 250 €. Dès que le montant cumulé sera suffisant des équipements seront achetés pour équiper l'hôpital de Montdidier.

Le coût de la communication en 2005 est de 12 273 € 43 (publications, interventions en milieu scolaire, stand foire de Pâques), 50 % de cette somme est pris en charge par Adelphe.

## ETUDE DE LA FILIERE « DECHETS »

Dans un souci d'optimisation de l'ensemble de la filière « déchets », le bureau communautaire en date du 15.07.2004 a autorisé le président de la communauté de communes à signer l'ordre de service à la société Vidam Conseil pour mener cette étude d'optimisation d'un coût total de 21 775 €.

L'Ademe participe à son financement pour un montant de 7 812 € 90 et le Conseil Général de la Somme pour 4 355 €.

Cette étude comporte 3 phases :

- une phase d'audit de la situation actuelle,
- une phase de proposition d'une nouvelle organisation,
- une phase d'accompagnement à la concrétisation du schéma retenu.

La présentation de la dernière phase de l'étude a été faite aux élus en décembre 2005.



La déchetterie



La collecte des ordures ménagères



**REMAUGIES**  
Le point d'apport volontaire de Remaugies

### ASSAINISSEMENT

#### LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Ce zonage a pour objet de proposer aux élus les solutions techniques et économiques les mieux adaptées à la prise en charge des systèmes d'assainissement des eaux usées d'origine domestique et des eaux pluviales. Cette étude permet aussi de recenser les rejets d'eaux usées liés à l'exploitation d'activités agricoles, artisanales et industrielles. Elle concerne toutes les communes du canton sauf Montdidier et Hargicourt.

Les opérations préalables à l'étude de schéma directeur d'assainissement ont commencés en 2002.

En 2003, la maîtrise d'œuvre de l'étude a été attribuée à la D.D.E. pour un montant de 11 362 € 00.

La réalisation de l'étude a été confiée pour le lot 1 à la SOGETI INGENIERIE (84 165 € H.T.) et pour le lot 2 à B et R Environnement (84 216 € 34 H.T.).

En 2004, elle s'est poursuivie et différents comités de pilotage ont été organisés avec les élus, les partenaires techniques et financiers au siège de la communauté de communes.

En 2005, suite au compte rendu final présenté, les conseils municipaux des communes concernées se sont prononcés sur la version d'assainissement retenue par leur commune. 29 communes ont optées pour l'assainissement individuel, 1 pour l'assainissement semi collectif et 2 pour l'assainissement collectif.

Afin de faire participer le public au projet et de l'informer de manière globale sur le mode d'assainissement retenu, le Président, Jean-Pierre Gérard a demandé au tribunal administratif en date du 31.03.2005 de désigner une commission d'enquête publique.

Cette enquête a été menée du 05.09.2005 au 05.10.2005 et un commissaire enquêteur a tenu une permanence dans chaque commune durant cette période.

Compte tenu des observations exprimées par le public et des considérations du rapport d'enquête, la commission d'enquête a formulé un avis favorable à l'étude de zonage d'assainissement.

La fin de l'étude interviendra en 2006.

#### L'ETUDE HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT D'ASSAINVILLERS

Consécutivement aux inondations de juillet 2001, le secteur du bassin versant d'Assainvillers a subi pendant plusieurs mois des problèmes hydrauliques d'une grande ampleur occasionnant des gênes importantes pour les biens et les personnes.

Une étude financée à 80 % par l'Etat et dont le coût s'est élevé à 21 660 € 00 H.T. a donc été menée afin de localiser les problèmes hydrauliques et d'identifier leurs origines.

Les communes concernées par cette étude sont : Assainvillers, Ayencourt le Monchel, Montdidier, Piennes-Onvillers, Rollot, Remaugies, Rubescourt.

Le 25.10.2004 le compte rendu final de l'étude a été transmis aux communes. La communauté de communes a demandé à celles-ci de lui adresser une délibération de leur conseil indiquant leur décision quant à la suite à donner à l'étude pour la réalisation des travaux.

A ce jour la commune d'Assainvillers n'a pas pris de position favorable ou défavorable concernant ces travaux.

Différentes discussions sont en cours actuellement entre les différentes parties afin de trouver une solution ou chacun pourra y trouver son compte.

L'Etat a fait part de son intention de subventionner ces travaux à hauteur de 80 % soit 435 840 € 00 à condition qu'ils soient réalisés dans la période de deux ans à compter du 22.11.2005.

## **VOIRIE**

### **DENEIGEMENT**

Durant les jours de neige du début 2005 la communauté a mis en œuvre le déneigement pour faciliter l'accès aux communes. Le coût de cette intervention s'est élevé à 881 € 82.

### **LE PROGRAMME VOIRIE 2005**

En mars 2005 toutes les communes souhaitant réaliser des travaux de voirie avaient délibérées, la commission voirie chargée de l'élaboration du programme a donc pu se réunir pour l'arrêter le 17.03.2005.

Enduits superficiels : 95 983 € 17  
Voirie communale : 581 953 € 80  
Travaux sur route départementale : 71 883 € 64  
Travaux non subventionnés : 49 467 € 15

Soit un programme total de 799 287 € 76

La commission d'appel d'offres en date du 24.05.05 a retenu l'entreprise DESGRIPPES S.A.T.P. pour réaliser les travaux retenus, celle-ci était la mieux disante. Le montant du marché s'élève à 780 933 € 76 H.T.

Les chantiers ont débutés en juin 2005 et ont été réceptionnés le 23.05.2006.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par la D.D.E. pour un montant total de 43 113 € 41. Des levés topographiques nécessaires pour certains travaux ont été effectués par le cabinet Commerly pour un montant de 37 080 € 78 T.T.C.

Le Conseil Général de la Somme a participé au financement de ce programme et la communauté de communes aussi, comme défini dans ses statuts, pour un montant variable selon la nature des travaux réalisés.

Les communes ont versé à la communauté de communes la part restant à leur charge après déduction des subventions. Elles récupèrent ensuite le F.C.T.V.A. au taux de 15.482 % du montant TTC des travaux réalisés quand l'E.P.C.I. l'a perçu de l'Etat.

### **LA LIAISON ROUTIERE R.D. 329 AU PARKING DE TRANSPORTS SCOLAIRES**

Afin de sécuriser la zone du parking scolaire et réduire la fréquentation des bus de transports scolaires dans la ville de Montdidier, une réflexion commune a abouti à envisager la création d'une voie nouvelle d'intérêt intercommunal reliant la RD 329 au parking de stationnement des cars scolaires.

Le 12.07.04, la ville de Montdidier a autorisé la communauté de communes, compétente pour réaliser les travaux et leur financement, à construire la liaison sur son domaine. L'éclairage public, les différents équipements et mobiliers urbains restant à sa charge.

Le bureau communautaire a donc unanimement donné son accord au Président pour lancer cette opération le 15.07.2004.

Suite à appel d'offres ouvert, l'entreprise DESGRIPPES S.A.T.P. a été retenue par la commission afin d'effectuer les travaux pour un montant total de 396 234 € 00 H.T.

Ces travaux ont débuté le 17 janvier 2005 pour une durée de 3 mois. La D.D.E. a assuré la maîtrise d'œuvre pour un montant de 10 741 € 00 H.T.. Des levés topographiques ont été faits par le cabinet Commerly pour un montant de 2 757 € 20. Soit un coût total de 409 732 € 20 H.T.

La Région a financé les travaux au titre du F.R.D.L. pour 91 469 € 00, le Conseil Général de la Somme pour 84 435 € 00 le solde restant à la charge de la communauté de communes.



Inauguration de la liaison « Pasteur/ RD 329 »



Vue générale sur les travaux



Les infrastructures en cours d'utilisation

### PISCINE

La piscine intercommunale Alex Gobin a été construite en 1990 par le S.I.V.O.M. et, la Communauté de Communes procède chaque année à des travaux d'entretien et d'investissement afin préserver au mieux l'état général de ce lieu public.

### LES TRAVAUX

Une électrovanne et une sonde de niveau ont été remplacées sur le grand bassin pour un montant de 1 561 € 48 H.T.

Une pompe du grand bassin a été changée et 2 pompes du petit bassin ont été remises en état pour 7 156 € 80 H.T.

Un adoucisseur neuf a été installé pour 3 131 € 00 H.T.

Enfin, un collecteur a été remplacé pour 4 704 € 00 H.T..

### OPERATION « TICKETS PISCINE »

Afin de permettre l'accès à la piscine au plus grand nombre de jeunes du canton la communauté de communes a renouvelé l'opération « tickets piscine » en 2005.

Ainsi, les enfants de chaque commune âgés de 12 à 16 ans ont pu bénéficier de 2 entrées gratuites, ainsi que les handicapés titulaires d'une carte d'invalidité au taux de 80 % et tout adhérent inscrit dans une association sportive nécessitant la pratique d'une discipline de l'eau.

414 tickets d'entrée à la piscine intercommunale ont été distribués dans le cadre de cette opération en 2005.

### CONVENTION DE SERVICE PISCINE

Lors de la création de la communauté de communes le 01.01.2001 une convention de service de la piscine intercommunale avait été signée entre la ville de Montdidier et la communauté de communes pour la période du 01.01.2001 au 31.12.2005. Ladite convention permettait à la ville de Montdidier d'assurer le fonctionnement de la piscine, la totalité de la charge financière étant supportée par l'E.P.C.I.

Suite à délibération du bureau communautaire en date du 30.11.2005, un avenant n°1 à cette convention a été signé pour la prolonger d'un an.

La définition de l'intérêt communautaire prévue pour 2006 qui entraînera une probable modification des statuts fait qu'il n'est pas nécessaire de la prolonger plus longtemps.

### ACTIVITES CULTURELLES

L'orchestre de Picardie est venu donner un concert le 28 janvier 2005. Au préalable à ce concert, un dispositif d'action culturelle « 4 jours avec l'orchestre » a été mené par l'orchestre de Picardie au sien du collège Parmentier de Montdidier. Coût de l'opération : 1 045 € 51.

La communauté de communes cofinance des activités culturelles mises en place par la ville de Montdidier ayant une portée intercommunale.

En 2005, ce fut le cas notamment pour :

- la pièce de théâtre : « trop c'est trop »,
- l'installation de la plage près de la piscine pendant les grandes vacances,
- l'opération « patinoire » durant les vacances de Noël,

- la prise en charge du transport pour une journée organisée pour les jeunes au parc Astérix, et des sorties à la patinoire et bowling à Amiens.

Coût total des participations : 7 087 €.

L'association Montdidévelop'langue a reçu une subvention de création de 300 €.

### **OPERATION « PRATIQUE ET DECOUVERTE DES SPORTS COLLECTIFS »**

Cette opération nouvelle pilotée et financée intégralement par la communauté de communes à pour objectifs :

- de rassembler les jeunes de 8 à 16 ans au travers de l'action sportive,
- faire découvrir la pratique des sports de groupe,
- créer des activités de découverte permettant aux jeunes de mieux connaître leur environnement,
- de provoquer des rencontres inter-groupes.

Pour mettre en œuvre ces divers objectifs, une convention de mise à disposition de 2 animateurs a été signée avec le M.A.C. pour assurer l'encadrement des jeunes. 5 pôles d'actions ont été créés autour des communes de Guerbigny, Villers Tournelle, Piennes Onvillers, Montdidier et Hargicourt. Les activités se dérouleront aux vacances de Toussaint, Février et Pâques.

Le 1<sup>er</sup> stage a eu lieu dans la commune de Villers Tournelle aux vacances de Toussaint 2005. 25 jeunes ont participés aux activités.



Les jeunes lors du stage des vacances de la Toussaint à Villers Tournelle

### AIDE À LA PERSONNE

L'aide à domicile permet la prise en charge des services d'une aide ménagère à domicile auprès des personnes de plus de 60 ans, handicapés, relevant de l'A.P.A., retraitées ou en sortie d'hospitalisation, pour contribuer à leur maintien à domicile.

En 2005, 26 aides ménagères de la collectivité ont contribué au maintien à domicile de 116 bénéficiaires pour un total d'heures, toutes caisses confondues, de 10 425 H 30.

La collectivité ayant respecté ses engagements pris dans la charte « qualité » signée avec la CRAM, ladite caisse a versé une subvention de 651 € 25 à la communauté de communes. Elle a permis d'équiper les aides-ménagères en blouses et gants de travail.

Deux membres du personnel administratif de l'E.P.C.I. assurent le bon fonctionnement de ce service sous la direction de monsieur Mary, collaborateur de cabinet.

### TELE-ASSISTANCE

En complément de l'aide ménagère à domicile, le dispositif de télé assistance permet de réduire le sentiment d'insécurité face à l'isolement, aux risques d'accident ou de maladie des personnes âgées.

Le coût du service pour le bénéficiaire s'est élevé mensuellement à 14 € 27.

98 personnes bénéficient de ce dispositif au 31.12.2005.

### INSERTION

16 postes sont ouverts sur le chantier d'insertion de la communauté de communes.

Ce dispositif d'insertion sociale et professionnelle a pour objectif :

- d'intégrer un parcours de formation,
- déterminer un projet professionnel,
- aider à l'intégration économique et sociale.

La chambre des métiers d'Amiens, met à la disposition de la collectivité un encadrant de chantier, et une personne chargée du suivi social des personnels du chantier.

Ces postes sont financés par le Conseil Régional et le Conseil Général de la Somme. Une convention est signée chaque année à cet effet avec la communauté de communes.

La communauté est propriétaire d'un véhicule qui permet d'acheminer les participants au chantier sur le lieu de travail dans les communes rurales. Divers outillages, équipements et vêtements de travail sont achetés aussi pour le bon fonctionnement du chantier (en 2005 : 2 678 € 03).

13 communes ont bénéficié des services du chantier cette année. Le coût journalier de l'intervention dans les communes est de 8 € (délibération du bureau communautaire du 02.10.2002).

### TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Général de la Somme est compétent pour l'organisation des transports scolaires dans le département.

En tant qu'organisateur secondaire la communauté de communes veille au bon fonctionnement des transports scolaires des élèves des écoles maternelles au lycée. Elle assure également la distribution des titres de transports scolaires pour les élèves de plus de 16 ans qui ont une participation financière de 35 % à régler, les autres 65 % étant pris en charge par le Conseil Général.

Les enfants acheminés vers les écoles maternelles sont encadrés matin et soir par des accompagnatrices de transports scolaires qui font parties du personnel de l'E.P.C.I. (11 au total).

Pour les élèves scolarisés de la seconde à la terminale de plus de 16 ans, la participation financière mensuelle s'est élevée à 11 € 50/mois. Pour les sections non subventionnées : 6 € 50 pour les internes, 33 € pour les BTS, 16 € 50 pour les CFAI/BAC PRO en alternance et 33 € pour les scolaires du collège St Vincent (domiciliés hors du secteur de recrutement).

L'opération « Respect » mise en place par le Conseil Général de la Somme a permis de limiter le nombre d'incivilités et d'incidents dans les bus. C'est ainsi que pour l'année scolaire 2005/2006, 15 avertissements ont été adressés, 1 élève a été renvoyé et aucun n'a fait l'objet d'une exclusion définitive.

### U.P.P. (unités psychopédagogiques)

Elles permettent le maintien de la scolarisation de l'enfance en difficulté en milieu rural.

Par convention passée avec la P.E.P. 80, la communauté de communes assure la gestion des locaux mis à la disposition de la PEP 80 par les communes d'Andechy et Gratibus. Le loyer versé annuellement par la PEP 80 s'élève à 25 350 € 60. Un tiers est reversé aux communes d'Andechy et Gratibus, les 2/3 restant servent à la réalisation de divers travaux dans les établissements des deux sites.

Pour 2005, aucun travaux n'ont été réalisés à Gratibus et Andechy.

### COLLEGE

Chaque année la communauté de communes verse une subvention au collège Parmentier de Montdidier qui s'élève à 5 336 €.

Celle-ci permet de financer l'accès à la piscine des élèves, la visite de découverte du collège par les classes de CM2 et des voyages d'études à l'étranger.

### R.P.I. DAVENESCOURT/GUERBIGNY ET PIENNES-ONVILLERS/ROLLOT

La communauté de communes a assuré la gestion comptable de ces deux structures en 2005.

### GENDARMERIE

En tant que propriétaire des locaux techniques de la caserne de gendarmerie de Montdidier la collectivité a perçu en 2005 un loyer de 39 094 € 07 versé par la Légion de gendarmerie.

Afin d'améliorer le confort de travail des militaires et de respecter l'évolution de la législation des travaux sont régulièrement effectués dans ces locaux techniques.

Les travaux réalisés en 2005 sont :

- création d'un bureau d'audition pour mineurs avec système vidéo,
- création d'un second bureau d'audition,
- aménagement d'un bureau équipements radio,
- création d'un bureau pour l'adjoint au commandant de brigade

Coût total de ces 4 aménagements : 9 163 € 94 T.T.C.

Le Conseil Général de la Somme a participé à leur financement à hauteur de 6 873 €.

A chaque nouvelle tranche de travaux réalisés, le loyer est revalorisé en conséquence par la Légion de Gendarmerie.

Enfin, l'électrification de la porte du garage a été faite pour un coût de 595 € 01.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

En 2005, au sein des locaux du siège de la communauté de communes de deux bureaux ont été refaits pour un montant de 5 779 € 03.

Une sonorisation a été achetée pour la salle du conseil communautaire d'un montant de 1 351 € 48.

Un photocopieur et un ordinateur ont été achetés pour une somme de 12 047 € 11

# LES MOYENS FINANCIERS

## LE BUDGET

La communauté de communes du canton de Montdidier fonctionne avec un budget principal.

Ce budget s'articule autour de deux grandes sections :

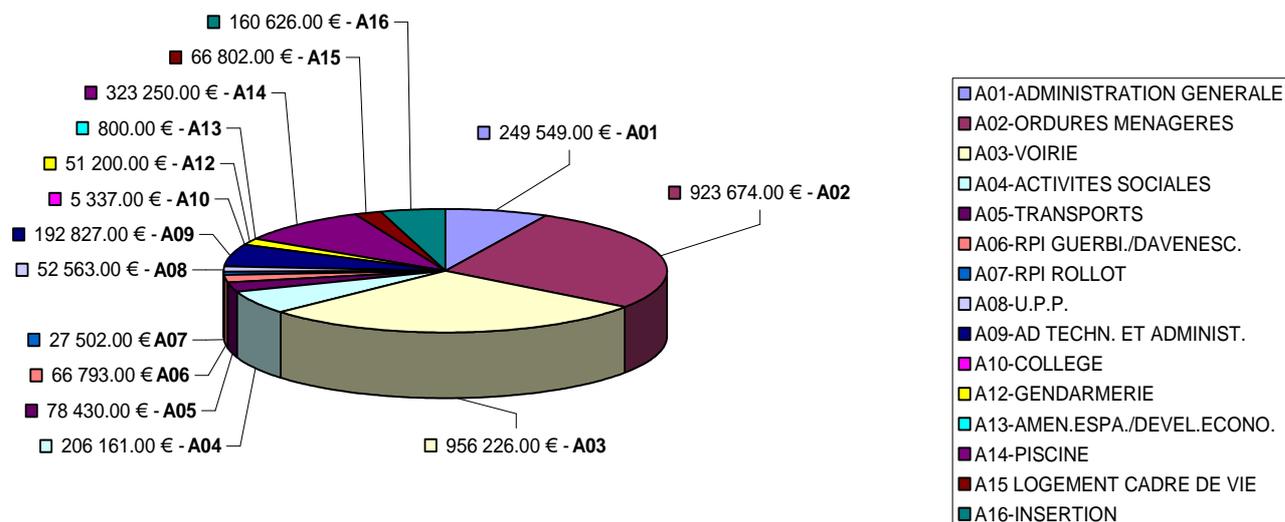
1 – la section de fonctionnement (dépenses et recettes courantes de fonctionnement : entretien, fournitures, personnel...)

2 – la section d'investissement (dépenses et recettes d'investissement représentant les réalisations ou acquisitions de la communauté).

Pour la partie « fonctionnement » en 2005 :

- dépenses : 3 361 740 €
- recettes : 3 361 740 €

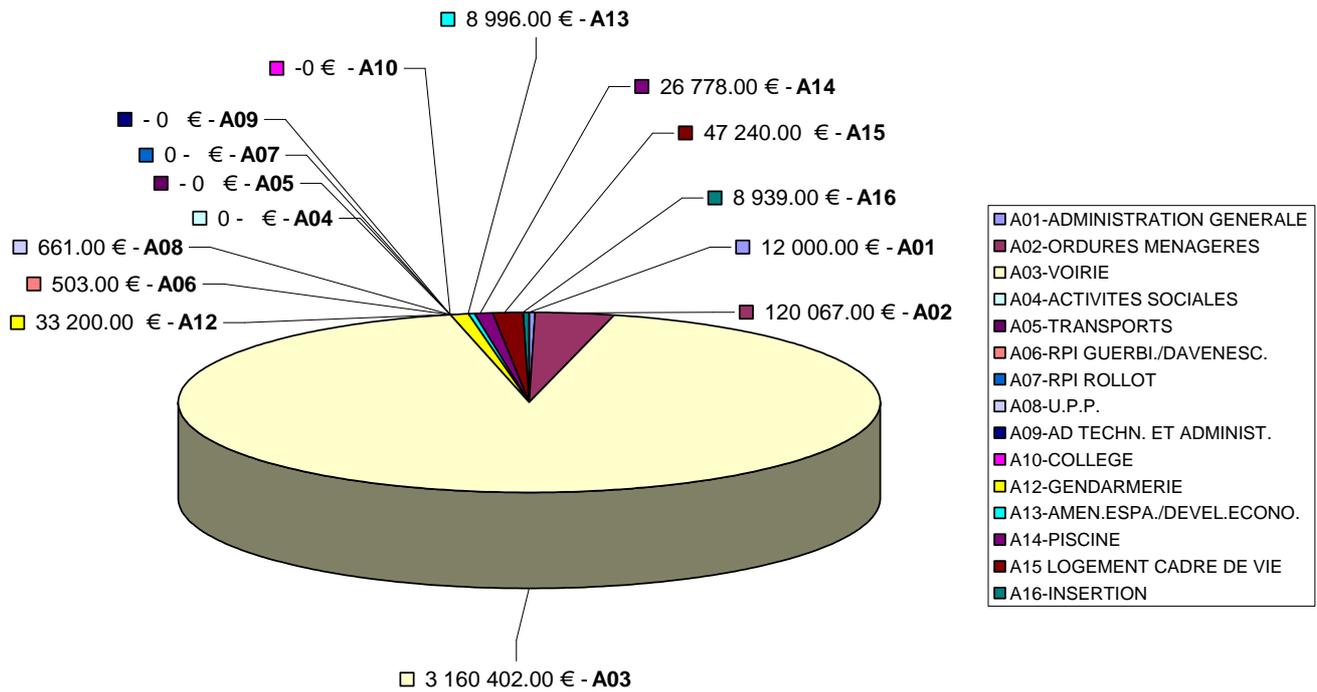
### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2005** **3 361 740 €**



Pour la partie « investissement » en 2005 :

- dépenses : 3 418 786 €
- recettes : 3 418 786 €

**BUDGET D'INVESTISSEMENT 2005**  
**3 418 786.00 €**



## LA FISCALITE

Le budget de la communauté de communes est alimenté en recettes essentiellement fiscales et par la D.G.F.

Pour l'année 2005, les élus communautaires ont maintenu le taux des quatre taxes qui avaient été votés en 2004 et n'ont pas fait évoluer le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

### Les bases et les taux 2005 :

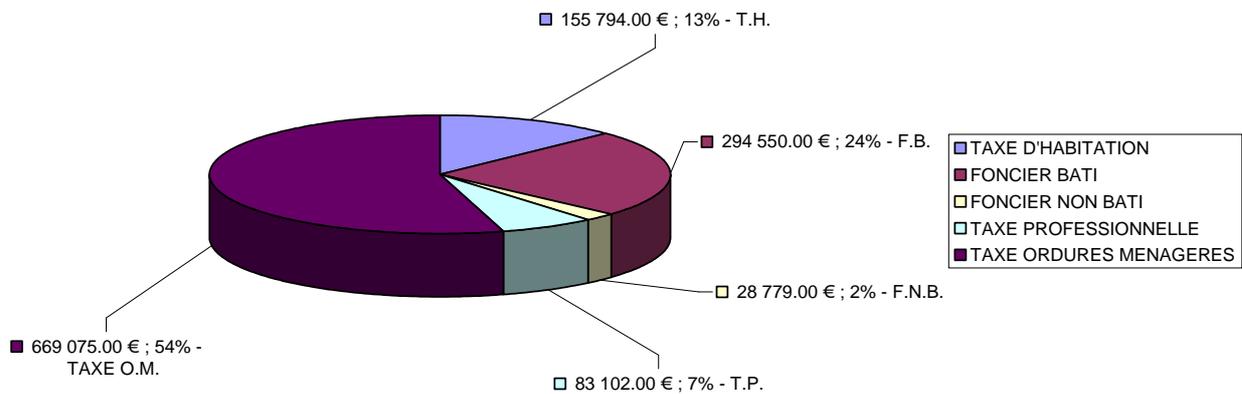
Taxe d'habitation : 8 376 000 € - taux : 1.86 %  
Foncier bâti : 7 813 000 € – taux : 3.77 %  
Foncier non bâti : 1 539 000 € – taux : 1.87 %  
Taxe professionnelle : 14 605 000 € – taux : 0.569 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 6 141 621 € - taux : 10.89 %

La dotation générale de fonctionnement attribuée en 2005 à la communauté de communes s'est élevée à 199 542 €.

### **PRODUIT DE LA FISCALITE AU BUDGET 2006**

MONTANT TOTAL 1 231 300 €



## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2005

FONCTIONNEMENT					
PREVISIONS 2005		REALISATIONS 2005		RESULTAT 2005	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3 398 079.00 €	3 398 079.00 €	2 228 674.66 €	3 393 294.80 €	1 164 620.14 €	0 €

INVESTISSEMENT					
PREVISIONS 2005		REALISATIONS 2005		RESULTAT 2005	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3 547 643.00 €	3 547 643.00 €	2 246 573.68 €	2 267 050.47 €	20 476.79 €	0 €

### RESULTAT GLOBAL C.A. 2005

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 164 620.14 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	0 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	20 476.79 €
DIFICIT D'INVESTISSEMENT	0 €

<b>RESULTAT NET 2005</b>	<b>EXCEDENT</b>	1 185 096.93 €
	<b>DEFICIT</b>	0 €

# LES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

## MOYENS HUMAINS

Les différents services gérés par la communauté de communes emploient 97 agents.

### Statut

9 agents titulaires à temps complet  
6 agents titulaires à temps non complet  
50 agents non titulaires  
32 agents en contrats aidés

### Filière

Administrative : 11  
Sociale : 46  
Technique : 40

### Sexe

Femmes : 55  
Hommes : 42

## MOYENS TECHNIQUES

### LE PATRIMOINE FONCIER

- Piscine intercommunale Alex GOBIN.
- Locaux techniques de la caserne de gendarmerie.
- Déchetterie.
- Siège de la Communauté de Communes.

### LES VEHICULES

- Ordures ménagères : 2 camions.
- Chantier d'insertion : véhicule Peugeot Expert 9 places et 1 remorque.

### LE MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE

- Ordinateurs : 7
- Imprimantes : 5
- Photocopieur : 1
- Fax : 1
- Sonorisation : 1



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**du Canton de Montdidier**

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CANTON DE MONTDIDIER**

Rédaction, conception,  
infographie et impression  
Communauté de Communes  
du Canton de Montdidier

**SEPTEMBRE 2006**